



Devant l'école

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 10 février 2007

Les parents ont-ils le droit de fumer devant l'école (entre le portail extérieur et le porte vitrée) aux heures de sortie ?

Réponse :

- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement scolaire. Cela vaut pour tous ceux qui pénètrent dans ce périmètre.